

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31/03/2020

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2020. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 6 427 325,031 TND, un actif net de 6 399 537,386 TND et un bénéfice net trimestriel de 94 562,521 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV » au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la note 2 « Fait marquant de la période », qui décrit la situation Liée à la pandémie COVID-19.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 29 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2020
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-mars-20	31-mars-19	31-déc.-19
Portefeuille-titres	3.1	3 883 193,946	5 236 004,461	3 881 785,047
Obligations de sociétés		1 350 803,347	2 398 222,775	1 376 524,605
Emprunts d'Etat		2 532 390,599	2 564 851,686	2 505 260,442
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	272 930,000	-
Placements monétaires et disponibilités	3.3	2 534 561,773	2 380 397,982	2 605 103,017
Placements monétaires		1 726 068,445	1 971 105,217	1 783 188,818
Disponibilités		808 493,328	409 292,765	821 914,199
Créances d'exploitation	3.5	9 569,312	6 427,963	9 069,312
Total Actif		6 427 325,031	7 622 830,406	6 495 957,376
Passif				
Opérateurs Créditeurs	3.6	11 345,191	13 978,959	12 181,037
Autres créditeurs divers	3.7	16 442,454	22 417,066	18 236,627
Total Passif		27 787,645	36 396,025	30 417,664
Actif net		6 399 537,386	7 586 434,381	6 465 539,712
Capital	3.8	5 971 443,094	7 143 085,906	6 126 842,339
Sommes distribuables	3.11	428 094,292	443 348,475	338 697,373
Sommes distribuables des exercices antérieurs		330 400,300	351 449,797	2,725
Sommes distribuables de la période		97 693,992	91 898,678	338 694,648
Actif net		6 399 537,386	7 586 434,381	6 465 539,712
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 427 325,031	7 622 830,406	6 495 957,376

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
Revenus du portefeuille titres	3.2	53 085,334	71 868,910	231 824,217
Revenus des obligations		20 492,156	31 179,101	92 273,326
Revenus des emprunts d'Etat		32 593,178	40 689,809	139 550,891
Revenus des placements monétaires	3.4	65 265,097	54 096,296	235 985,644
Revenus des billets de trésorerie		53 138,903	53 502,012	193 165,449
Revenus des certificats de dépôt		-	-	15 178,864
Revenus des comptes à vue		12 126,194	594,284	27 641,331
Total des revenus des placements		118 350,431	125 965,206	467 809,861
Intérêts des mises en pension		0,000	(6 557,983)	(6 557,983)
Charges de gestion des placements	3.9	(11 345,189)	(13 978,956)	(51 159,912)
Revenus nets des placements		107 005,242	105 428,267	410 091,966
Autres produits		-	-	-
Autres charges	3.10	(6 988,708)	(6 884,864)	(26 655,787)
Résultat d'exploitation		100 016,534	98 543,403	383 436,179
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 322,542)	(6 644,725)	(44 741,531)
Sommes distribuables de la période		97 693,992	91 898,678	338 694,648
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 322,542	6 644,725	44 741,531
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(5 454,013)	15 472,211	(1 133,810)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0,000	(21 000,000)	13 223,460
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	(1 054,150)
Résultat Net de la période		94 562,521	93 015,614	368 024,759

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 décembre 2019
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	94 562,521	93 015,614	368 024,759
Résultat d'exploitation	100 016,534	98 543,403	383 436,179
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(5 454,013)	15 472,211	(1 133,810)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	0,000	(21 000,000)	(13 223,460)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	(1 054,150)
Distributions de dividendes	0,000	0,000	(360 936,891)
Transaction sur capital	(160 564,847)	(208 775,686)	(1 243 742,609)
Souscription	974 529,306	5 248 988,536	14 935 477,569
Capital	933 400,000	5 041 700,000	14 827 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(13 177,904)	(60 441,683)	(187 648,507)
Régularisation des sommes distribuables	54 307,210	267 730,219	295 326,076
Rachat	1 135 094,153	5 457 764,222	16 179 220,178
Capital	1 085 600,000	5 237 000,000	16 043 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	(15 432,672)	(63 100,436)	(203 847,324)
Régularisation des sommes distribuables	64 926,825	283 864,658	340 067,502
Variation de l'actif net	(66 002,326)	(115 760,072)	(1 236 654,741)
Actif net			
En début de période	6 465 539,712	7 702 194,453	7 702 194,453
En fin de période	6 399 537,386	7 586 434,381	6 465 539,712
Nombre d'actions			
En début de période	62 130	74 282	74 282
En fin de période	60 608	72 329	62 130
Valeur liquidative	105,589	104,887	104,065
Taux de rendement de la période	1,465%	1,156%	5,049%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2020

Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

1. Fait marquant de la période

Le premier trimestre de l'année 2020 a été marqué par une crise sanitaire liée au Covid-19. Cette crise a entraîné une grande incertitude économique et une forte volatilité du marché financier à l'échelle mondiale.

Cette pandémie se développe en Tunisie officiellement depuis le 2 mars 2020 ce qui a entraîné la fermeture des frontières terrestres et aériennes à partir du 18 mars et un confinement total ainsi que l'interdiction de tous déplacements entre les agglomérations à partir du 20 mars.

Face à cette pandémie, le gestionnaire de la société « Al Hifadh SICAV » a activé son plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer à la clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services offerts.

Cette situation peut entraîner dans les prochains mois, une dégradation importante de la croissance dont l'estimation de l'impact financier éventuel sur Al Hifadh Sicav ne peut être faite d'une manière raisonnable à ce stade.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Mars 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/03/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADHSICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 mars 2020 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.2.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Mars 2020	% actif
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		1 314 253,620	1 350 803,347	21,017%
AMEN BANK SUB 2011	2 047	40 928,120	41 963,025	0,653%
ATL 2019-1	1 000	100 000,000	102 966,400	1,602%
BH 2009-B	4 000	153 600,000	155 238,400	2,415%
BTE 2010-B	6 000	330 000,000	338 313,600	5,264%
BTE 2019-1	1 000	100 000,000	102 061,600	1,588%
BTE 2010-B	2 000	20 000,000	20 448,000	0,318%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	100 000,000	100 032,000	1,556%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	240 000,000	251 155,200	3,908%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	139 725,500	144 375,922	2,246%
UIB SUB 2015	1 500	90 000,000	94 249,200	1,466%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		2 627 277,000	2 532 390,599	39,400%
Obligations de l'Etat		4 704,500	4 958,056	0,077%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6.35%	46	2 737,500	2 888,761	0,045%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	1 967,000	2 069,295	0,032%
Bons du trésor assimilables		2 622 572,500	2 527 432,543	39,323%
BTA 6.9% 9 MAI 2022 (15 ANS)	2 364	2 622 572,500	2 527 432,543	39,323%
TOTAL		3 941 530,620	3 883 193,946	60,417%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 53 085,334 DT pour la période du 01/01 au 31/03/2020 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	53 085,334	71 868,910	231 824,217
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>20 492,156</u>	<u>31 179,101</u>	<u>92 273,326</u>
- intérêts	20 492,156	31 179,101	92 273,326
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>32 593,178</u>	<u>40 689,809</u>	<u>139 550,891</u>
- intérêts	32 593,178	40 689,809	139 550,891
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
TOTAL	53 085,334	71 868,910	231 824,217

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à 2 534 561 ,773 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<u>Placements monétaires</u>		1 710 394,408	1 726 068,445	26,855%
Emetteur AMS				
Billets de trésorerie	1	245 758,564	246 244,106	3,831%
AMS 60J 25/03/2020 (13,00%)	1	245 758,564	246 244,106	3,831%
Emetteur Electrostar				
Billets de trésorerie	2	387 774,512	396 402,418	6,167%
ELECTROSTAR 110J 10/01/2020 (13,00%)	1	290 830,884	297 597,624	4,630%
ELECTROSTAR 110J 24/01/2020 (13,00%)	1	96 943,628	98 804,794	1,537%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie	1	534 664,879	537 046,263	8,356%
STEQ 100J 16/03/2020 (13,00%)	1	534 664,879	537 046,263	8,356%
Emetteur GIF				
Billets de trésorerie	1	542 196,453	546 375,658	8,501%
GIF 50J 05/03/2020 (13,00%)	1	542 196,453	546 375,658	8,501%
<u>Disponibilités</u>		808 493,328	808 493,328	12,579%
Dépôts à vue		808 493,328	808 493,328	12,579%
Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
Sommes à régler		-	-	0,000%
TOTAL		2 518 887,736	2 534 561,773	39,434%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 31/03/2020 à 65 265,097 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
Intérêts des billets de trésorerie	53 138,903	53 502,012	193 165,449
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	0,000	15 178,864
Intérêts des comptes courants	12 126,194	594,284	27 641,331
TOTAL	65 265,097	54 096,296	235 985,644

3.5 Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 9 569,312 TND au 31/03/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2020	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/12/2019
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	69,312	4 627,963	69,312
Agios créditeurs à recevoir	9 500,000	1 800,000	9 000,000
TOTAL	9 569,312	6 427,963	9 069,312

3.6 Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à 11 345,191 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2020	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/12/2019
Rémunération Distributeurs	4 051,855	4 992,489	4 350,370
Rémunération Gestionnaire	4 862,222	5 990,982	5 220,439
Rémunération Dépositaire	2 431,114	2 995,488	2 610,228
TOTAL	11 345,191	13 978,959	12 181,037

3.7 Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à 16 442,454 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2020	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/12/2019
Redevance CMF	545,431	688,442	561,047
Provision jeton de présence	13 825,013	11 219,390	10 841,396
Honoraires commissaire aux comptes	1 616,160	10 427,502	6 757,690
TCL	101,314	81,732	76,494
Impôt à payer	354,536	0,000	0,000
TOTAL	16 442,454	22 417,066	18 236,627

3.8 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2020 au 31/03/2020 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01-01-2020</u>	
Montant (en nominal)	6 213 000,000
Nombre de titres	62 130
Nombre d'actionnaires	258
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	933 400,000
Nombre de titres émis	9 334
Nombre d'actionnaires nouveaux	
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	1 085 600,000
Nombre de titres rachetés	10 856
Nombre d'actionnaires sortants	
<u>Capital au 31-03-2020</u>	
Montant (en nominal)	6 060 800,000
Sommes non distribuables	- 89 356,906
Montant du capital au 31-03-2020	5 971 443,094
Nombre de titres	60 608
Nombre d'actionnaires	238

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2020 :

Désignation	Montant au 31/03/2020	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/12/2019
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	0,000	338,500	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-5 454,013	15 133,711	-1 133,810
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	0,000	0,000	8 452,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	0,000	-21 000,000	-21 675,460
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-1 054,150
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	-5 454,013	-5 527,789	-15 411,420
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-86 157,661	-86 945,058	-86 945,058
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-13 177,904	-60 441,683	-187 648,507
Régularisations sommes non distribuables rachats	15 432,672	63 100,436	203 847,324
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-89 356,906	-89 814,094	-86 157,661

3.9 Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 31/03/2020 à 11 345,189TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2019
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	4 051,853	4 992,486	18 271,394
Rémunération gestionnaire (TSI)	4 862,222	5 990,982	21 925,674
Rémunération dépositaire (TSB)	2 431,114	2 995,488	10 962,844
TOTAL	11 345,189	13 978,956	51 159,912

3.10 Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 31/03/2020 à 6 988,708 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2019
Rémunération commissaire aux comptes	1 949,793	2 219,220	7 372,704
Redevance CMF	1 620,703	1 996,950	7 308,377
Jetons de présence	2 983,617	2 219,220	10 841,226
Contribution sociale de solidarité	200,000	200,000	200,000
Autres impôts	234,595	249,474	933,480
TOTAL	6 988,708	6 884,864	26 655,787

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2020 :

Désignation	Résultat en instance d'affectation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	330 400,300	0,000	0,000	0,000	330 400,300
Exercice n	0,000	100 016,534	3 423,558	-5 746,100	97 693,992
Sommes Distribuables					428 4,292

4 Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Mars 2020, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.